

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 1443

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 5, insérer les mots :

« Lorsqu'il s'agit d'un couple, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de rétablissement de la rédaction adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale précise que les modalités subséquentes de fin d'AMP concernent les couples